



Avant-propos

Le Ministère de l'Éducation Nationale accorde une attention particulière à ce que les enseignants disposent d'une **compétence langagière en français suffisante** afin qu'ils puissent **accompagner avec aisance les apprentissages des apprenants** dans les domaines où le français est langue de scolarisation.



Les **12 nouveaux livrets d'autoformation** ciblent les **activités de réception** (soit 25% de la compétence globale) que sont la **compréhension orale (CO)** et la **compréhension écrite (CE)**, tout en travaillant certains points de langue en **grammaire** et **lexique (GL)**.

Les **livrets d'autoformation** s'utilisent en fonction des **résultats** que vous avez **obtenus au test de positionnement linguistique** (cf. APPRENDRE-Ev@lang), référé aux 6 degrés : **A1, A2, B1, B2, C1, C2** de l'échelle du *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues* (CECR).

Chaque livret propose un **parcours d'entraînement pour arriver au niveau supérieur dans l'activité langagière évaluée**. Vos scores n'étant pas forcément identiques en CO, CE ou GL, vous pouvez travailler à partir de livrets différents selon votre profil individuel.

Livrets à sélectionner, dans chaque activité langagière, en fonction de son niveau initial :

Compréhension orale (CO)	A1 ☐	A2 ☐	B1 ☐	B2 ☐
Compréhension écrite (CE)	A1 ☐	A2 ☐	B1 ☐	B2 ☐
Grammaire-Lexique (GL)	A1 ☐	A2 ☐	B1 ☐	B2 ☐

L'objectif est que les enseignants disposent *a minima* d'un niveau **B2** pour enseigner à Madagascar (niveau minimal requis, reconnu au niveau international, pour employer avec suffisamment d'aisance une langue d'enseignement).